

PROCÈS VERBAL
SEANCE DU JEUDI 03 NOVEMBRE 2022

Président de séance : Fabrice PICARD

Secrétaire de séance : Marie-Laure GAZZOLI

Étaient présents : Fabrice PICARD, Richard IELSCH, Marie-France DUBREZ, Jean-Marie PAULIN, Aurélien CHATELAIN, Marie-Laure GAZZOLI, Frédéric LOCATELLI, Anthony MARLIN, Michel MENESTRIER, Marie-Anne MEUNIER

Étaient excusés : Benjamin DIAB

Votants : 10

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 08 SEPTEMBRE 2022

Aucune remarque n'ayant été formulée, le compte-rendu du Conseil municipal du 08 septembre 2022 est approuvé et signé par le Maire et le Secrétaire de Séance.

2. URBANISME

Point sur les dossiers en cours

Retour des dossiers acceptés :

- PC M. Jérôme PREVALET Mme Manon LACROIX
- DP SCI LOCATELLI Frères
- DP Maurice CHATELAIN

3. BOIS

Vente du 08 novembre

Une vente de bois aura lieu le 8 novembre 2022. 63 m³ de sapin et 681 m³ d'épicéa seront mis en vente sur la parcelle n°34 Les Laizines.

Source de Bief du Fourg

La Préfecture du Jura nous demande de faire une déclaration d'étang et de mettre en conformité le plan d'eau. Nous sommes surpris par cette demande et allons nous renseigner

4. BÂTIMENTS COMMUNAUX

Tarif location Salle des Fêtes

Suite à la demande de plusieurs personnes qui souhaiteraient louer la salle des Fêtes le vendredi ou le lundi en plus du week-end, nous décidons de facturer 50€ par jour supplémentaire consécutif au week-end. Le Conseil municipal valide à l'unanimité.

(Délibération n°20220601)

Prix du chauffage

Vu l'envolée des cours des pellets et de l'électricité, les prix de facturation du chauffage des locations de logements communaux et des salles communales sont réévalués en fonction des tarifs appliqués. Le Conseil municipal valide à l'unanimité.

(Délibération n°20220602)

5. TRAVAUX

Aire de jeux

Suite aux devis des travaux, le Conseil municipal valide les demandes de DETR et de P@C25 à hauteur de 30% soit un montant de 23 518 € chacun, et une subvention de 4 500 € de la CAF. Une demande est également en cours à la Caisse locale du Crédit Agricole pour un montant d'environ 1 000 € et à Jeunesse et Sports.

Les travaux débiteront au printemps.

(Délibération n°20220603)

6. FÊTES ET CÉRÉMONIES

Fête de Noël

Cette année, la distribution des Sapins de Noël aura lieu le vendredi 09 décembre à 19h sous le préau de l'école où un vin chaud sera offert par la commune.

Le Père Noël devrait y faire une apparition...

Les colis des personnes de 70 ans et plus seront distribués à la Salle des Fêtes le samedi 10 décembre à partir de 15h à l'occasion d'un goûter servi par les conseillers et conseillères. Un film sur la vie du village sera diffusé.

Illuminations de Noël

Les illuminations de Noël seront restreintes cette année. Le sapin sera illuminé et seulement quelques candélabres au centre du village seront décorés.

Cérémonie du 11 novembre

La cérémonie du 11 novembre aura lieu à 10h45 au Monument aux Morts. Il sera suivi d'un apéritif offert par la commune.

7. ARRÊTÉ DE DIVAGATION DES CHIENS

Suite à l'agression d'un chien sur une personne du village, où l'intervention des pompiers et gendarmes a été nécessaire, un arrêté sera pris contre la divagation des chiens.

Il est inadmissible qu'on ne puisse plus se promener dans le village ou sur les routes attenantes sans rencontrer un chien non tenu en laisse et agressif. Le Maire n'hésitera pas à porter plainte au nom de la commune en cas de nouvelle agression.

8. COMMERCES AMBULANTS

Ô Doubs Burger sera présent les vendredis soir sur la place de la Mairie. Le camion Kebab est installé le samedi soir sur la même place.

Le tarif de location et de fourniture d'électricité est fixé à 15€ TTC/jour de présence. Une facture trimestrielle sera envoyée à chaque commerce et fera l'objet d'une convention d'occupation du domaine public.

(Délibération n°20220604)

9. QUESTIONS DIVERSES

- **- Éclairage public** : des lampes de rue ne fonctionnent plus. L'entreprise de maintenance est venue réparer et il a été constaté que les luminaires avaient fait l'objet de tirs de carabine. Le Maire a déposé plainte en Gendarmerie, une enquête est ouverte.
Le devis de réparation s'élève à 1 800 € TTC pour 2 luminaires. Ce sont vous, les contribuables, qui allez payer ces incivilités par le biais des impôts... donc si vous êtes témoins de quelque chose, nous vous remercions de prendre immédiatement contact avec la Mairie.
- **Stationnement** : certains n'ont pas encore compris que stationner sur les trottoirs gêne la circulation des personnes et des enfants qui se rendent à pied à l'école. Donc, il faudra s'attendre à ce que les contrevenants soient sanctionnés !

RAPPEL – Charte de bon citoyen :



Nous vous demandons de :

- **Ne pas stationner sur les trottoirs** pour laisser le passage libre et ne pas gêner les piétons
- De procéder à **l'élagage de vos haies** qui gêne la circulation sur les trottoirs

Chaque résident (propriétaire ou locataire) engage sa responsabilité en cas d'accident !

Levée de la séance à 21h30.

Le Président de Séance,

Fabrice PICARD

Le Secrétaire de Séance,

Marie-Laure GAZZOLI